



cfu

Comité français UNIMARC

# Réunion du 25 octobre 2018

Relevé de décisions (pour diffusion)

Lieu de réunion : Electre, Paris

Compte-rendu établi par : Héloïse Lecomte, Abes

<b>Membres présents</b>	
Joëlle Aernoudt	Electre
Renaud Aioutz	Médiathèque départementale du Puy-de-Dôme
Laure Jestaz	Abes
Aude Le Moullec-Rieu	BnF
Héloïse Lecomte (pilote)	Abes
Agnès Manneheut	SCD Université de Nantes
Karine Meneghetti	Bibliothèque publique d'Information
Nuria Pastor-Martinez	SCD Université Lyon 1
Mélanie Roche	BnF

<b>Ordre du jour</b>	
1	Modalités de fonctionnement du CfU
2	Programme de travail 2018-2019
3	Relations CfU-PUC
4	Traductions UNIMARC et communication CfU
5	Propositions d'évolutions du format UNIMARC (en vue PUC 2019)
6	Présentation des évolutions du format InterMarc (BnF) au 1 <sup>er</sup> janvier 2019

## 1. Modalités de fonctionnement du Comité français UNIMARC

Le Comité français UNIMARC doit répondre à un double enjeu :

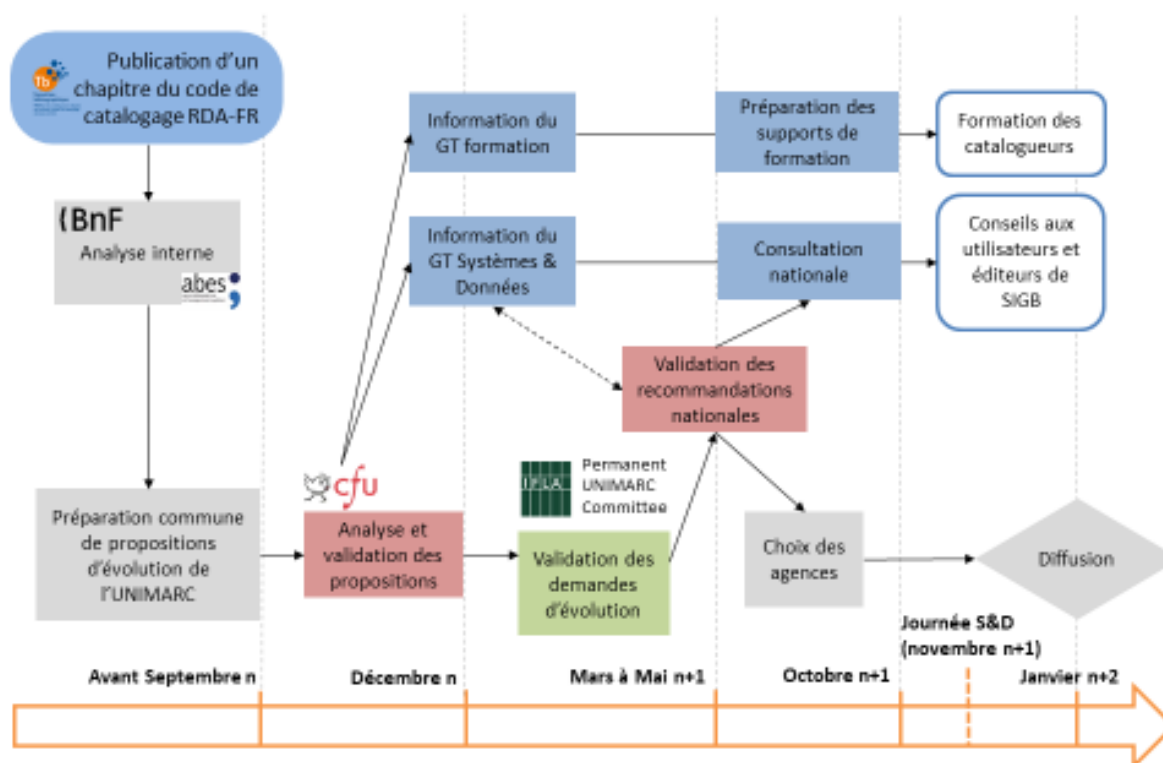
- Faire évoluer rapidement le format UNIMARC à l'international pour le rendre plus compatible avec le modèle IFLA-LRM, et donc avec les nouvelles normes RDA (RDA-FR pour la France), afin de garantir sa viabilité comme format d'échange de données (voire de production de données) dans des écosystèmes de catalogage « LRMisés » ;
- Diffuser les évolutions de l'UNIMARC en France de manière anticipée, cohérente, coordonnée, bien documentée.

Les implémentations de nouvelles zones UNIMARC dans les données des agences bibliographiques nationales (BnF, Abes) dans le contexte de la Transition bibliographique (depuis 2015) ont pu montrer un manque de coordination, d'anticipation et de communication qui a pu rendre difficile l'implémentation et l'exploitation des nouvelles zones dans les SIGB locaux, et a par ailleurs nui à la compréhension des nouvelles règles de catalogage par les bibliothécaires. Pour fiabiliser ces

processus aussi bien au niveau international qu'au niveau national, le Comité français UNIMARC a un rôle central à jouer aux côtés des agences bibliographiques nationales. Les leviers qui permettront au CfU de remplir au mieux ce rôle dans les années à venir sont identifiés au cours d'un tour de table.

Une nouvelle procédure pour l'implémentation des évolutions du format UNIMARC dans les données des agences, établie conjointement par la BnF et l'Abes, est présentée au CfU et approuvée.

## Evolution du format et des données des agences : nouvelle procédure 2019-...



Cette procédure permet d'assurer une analyse conjointe des évolutions de la norme par les agences, une planification de l'implémentation par blocs cohérents, un respect systématique du calendrier de validation PUC (zones internationales) et CfU (zones nationales) par les agences, et l'introduction d'une consultation nationale des bibliothécaires et éditeurs de SIGB portée par le groupe Systèmes & Données de la TB, 8 mois avant toute évolution du format d'échange, afin d'alimenter des documents méthodologiques d'accompagnement des utilisateurs des données de la BnF, de l'Abes et de l'UNM en général.

Dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> journée professionnelle du groupe Systèmes & Données de la Transition bibliographique, une table ronde est consacrée à ce sujet le 6 novembre 2018 matin.

- [Voir la vidéo](#) (table ronde à partir de 1h15)

## 2. Programme de travail 2018-2019

### a. Demandes d'évolution du format à présenter au PUC

Les demandes d'évolution à présenter à la réunion du PUC 2019 sont validées :

- Genre-forme (notices d'autorité et notices bibliographiques), proposition instruite ce jour (voir point 5b) ;

- B214 (adresse bibliographique) ;
- Notes sur l'historique de l'œuvre, la nature du contenu de l'œuvre, la couverture du contenu de l'œuvre ;
- Données codées sur la catégorie et la forme de l'œuvre.

Ces trois derniers points seront traités lors de la réunion du CfU de janvier 2019.

La date-limite pour envoyer les propositions d'évolution 2019 à la présidente du PUC est fixée au 2 février 2019. La réunion annuelle du PUC aura lieu les 9-10 mai 2019 à Maribor, Slovénie. La France sera représentée par Agnès Manneheut.

#### b. Autres points à traiter en 2019

- Utilisation française des zones UNM A231/241 (forme retenue de l'œuvre), UNM A232/242 (forme retenue de l'expression), UNM B506/576 (lien à l'œuvre), UNM B507/577 (lien à l'expression) ;
- Présentation InterMarc-NG (BnF) ;
- Communication du CfU : possibilité de dialogue avec les membres (« saisie » du CfU), bilan site web (documentation à mettre en ligne, etc.) ;
- Mise en ligne des traductions UNM/B.

#### c. Prochaines réunions

- Janvier 2019 : analyse des demandes d'évolution du format international, présentation InterMarc-NG, communication du CfU ;
- Avril 2019 : analyse des demandes d'évolution étrangères ;
- Juin 2019 : retour du PUC, décisions CfU suite PUC (si zones refusées) ;
- Automne 2019 : 1 à 2 réunions en fonction des besoins d'évolution du format 2020 exprimés par les agences ou d'autres acteurs.

### 3. Relations CfU-PUC

Un courrier a été envoyé à la présidente du PUC par le directeur de l'Abes afin de souligner trois besoins au nom de la France :

- Rétablir un calendrier formel d'examen des propositions d'évolution de l'UNIMARC qui permette une analyse efficace des propositions de tous les pays ;
- Renforcer la représentation des intérêts de la communauté UNIMARC française en nommant la BnF « Corresponding Member » au PUC ;
- Investir des forces dans l'élaboration d'un mapping UNIMARC-RDA (LD) prévue par le protocole RSC-PUC signé cette année, afin de diagnostiquer la compatibilité du format UNIMARC avec le code de catalogage RDA, repérer les angles morts et faire évoluer le format en conséquence, en veillant à préserver les intérêts des utilisateurs de l'UNIMARC ne souhaitant pas adopter le code de catalogage RDA.

Sur le premier point, la France a été entendue puisque la date-limite pour soumettre des propositions d'évolution du format UNIMARC-IFLA a été fixée au 2 février 2019, soit 3 mois avant la réunion annuelle du PUC.

Sur ce dernier point, le CfU propose de monter un groupe de travail national informel, composé des personnes directement intéressées par le sujet (BnF, établissements engagés dans des travaux de mapping entre RDA Registry, RDF et UNM), afin de proposer au PUC, lors de sa réunion de mai, une méthodologie et des objectifs.

## 4. Traductions UNIMARC et communication CfU

Les traductions des dernières mises à jour des formats UNIMARC/B ont bien avancé. Une relecture globale est désormais nécessaire avant publication.

Les travaux de traduction des mises à jour de l'UNIMARC/A (très en retard), n'ont pas encore débuté. Le chantier à prévoir est très important.

Communication CfU : une mise à jour du site web du CfU est nécessaire. Un point plus complet sera fait lors de la réunion suivante.

## 5. Propositions d'évolutions du format UNIMARC (en vue PUC 2019)

**Il est précisé que les propositions d'évolution validées par le CfU seront présentées au Permanent UNIMARC Committee (IFLA) en mai 2019. Seule la validation du PUC les rend utilisables dans les systèmes et échanges de données. Les zones et sous-zones dont il est question dans cette partie ne sont pas encore validées par le PUC et ne sont donc en aucun cas à implémenter dans les systèmes pour le moment.**

### a. Zone B010 (suite révision norme ISBN)

Demande d'évolution rejetée.

### b. Conversion des notices BnF "genre-forme"

Pour permettre au vocabulaire Rameau de faire face à un environnement en pleine mutation (web de données, interopérabilité des données, nouveaux outils de recherche), dans lequel la chaîne d'indexation Rameau devient de plus en plus difficile à exploiter, à interroger et à échanger, le Comité opérationnel Rameau a mandaté en mars 2016 un Groupe de travail national chargé de formuler des préconisations sur les nécessaires évolutions de sa syntaxe.

Composé de représentants des utilisateurs professionnels (ABES, bibliothèques de lecture publique, bibliothèques universitaires, BnF) de Rameau, ce groupe de travail a remis un rapport en mars 2017. Entre autres recommandations, celui-ci préconise notamment de constituer les entités actuellement contenues dans le vocabulaire Rameau (sujets, genres et formes, lieux, périodes et événements) en référentiels distincts, et d'encoder finement les entités ainsi créées, dans la perspective d'une optimisation de leur circulation sur le web et de leur récupération par des machines.

La création d'un référentiel Genres et formes dans le catalogue de la BnF en 2019 a vocation à terme à rassembler :

- les notices d'autorité Rameau dites "de forme" (de genre littéraire, musical, cinématographique, subdivisions de forme...);
- des référentiels propres à la BnF utilisés pour caractériser certaines ressources (iconographiques, cartographiques, audiovisuelles).

Des zones dédiées à l'expression du genre et de la forme sont en cours d'implémentation dans le format InterMarc à la BnF : une zone INTM 049 dans les notices d'autorité Rameau qui typera celles-ci en genre ou en forme et précisera de grandes catégories (actuellement cette information est uniquement donnée dans une note) et une zone bibliographique INTM 608 dédiée à l'indexation au genre et à la forme (correspondant à la zone 608 du format Unimarc).

Ces zones seront mises en application en catalogage courant au cours de l'année 2019 à la BnF. La zone bibliographique 608 sera en premier lieu renseignée par les actuelles subdivisions de forme Rameau. Son utilisation entérinera la séparation, à l'indexation, du sujet et de la forme ; en outre elle simplifiera considérablement l'indexation à la forme par les agences bibliographiques, puisque l'information ne sera mentionnée qu'une seule fois dans la notice bibliographique, comme cela est prévu par le format UNIMARC. L'emploi de ces zones dédiées permettra également une meilleure exploitation des données relevant du genre et forme dans les interfaces de catalogues publics.

**La BnF souhaite diffuser à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 les 17000 notices d'autorité genre-forme concernées en UNIMARC avec type « I » dans le label (pos. 9 = type d'entité) et point d'accès en A280/480/580/780**, ce qui est conforme à la structure existante de l'UNIMARC IFLA, bien que l'utilisation de ce type d'autorités soit nouveau dans les données diffusées par les deux agences françaises.

**Le CfU valide la proposition au PUC de création d'une nouvelle zone UNM A180**, correspondant aux données de la zone InterMarc A049, avec les sous-zones suivantes :

§a Genre ou forme de l'entité décrite (3 valeurs : genre, forme, caractéristiques matérielles et physiques)

§b Précision sur le genre, la forme ou les caractéristiques matérielles et physiques (avec référentiel à établir par la BnF)

§2 Nom du référentiel

L'étiquette A180, qui sera proposée au PUC, fait écho à l'étiquette A280 (point d'accès principal des notices d'autorité genre-forme).

**Pour ce qui est de l'utilisation des notices d'autorité genre-forme en indexation sujet, qui n'est pas prévue actuellement par le format international, le CfU retient deux scénarios à présenter au PUC :**

- **Scénario 1** : extension de l'usage des notices d'autorité genre/forme (avec étiquette A280) à la zone B606 pour permettre l'indexation des ressources dont le sujet est le genre ou la forme d'une ressource (ex : une thèse sur le roman épistolaire).
- **Scénario 2** : création d'une nouvelle zone d'indexation (B618) pour indiquer un point d'accès « sujet – genre, forme », pour les ressources dont le sujet est le genre ou la forme d'une ressource (ex : une thèse sur le roman épistolaire). La zone B606 reste ainsi réservée à l'indexation « sujet – nom commun », la zone B608 à l'indexation « genre, forme ou caractéristique physiques ».

Un tableau des avantages/inconvénients de chaque scénario pourra être présenté à l'appui de la demande française au PUC.

### c. Mention de propriété juridique dans les notices bibliographiques

Alexandre Faye et Wilfried Müller (BnF, département de la coopération, CCFr), invités par le CfU, interviennent pour présenter un besoin de réaffirmation de l'usage de certaines zones en France, et d'évolution du format UNM. Le service du Catalogue collectif de France a en effet constaté une hétérogénéité dans les pratiques de catalogage pour indiquer la provenance d'un ouvrage, souvent confondue par ailleurs avec la propriété juridique.

Trois notions sont à mieux identifier dans le format UNIMARC bibliographique :

- La propriété juridique (seulement supportée par une zone française pour le moment, la B995, et les données d'exemplaire locales), donnée de gestion à usage interne, qui n'a pas vocation à être rendue visible au grand public ;
- Le statut patrimonial (document d'intérêt patrimonial, Trésor national, etc.) ;
- La note sur les dégradations criminelles.

Le CfU examinera le besoin de présenter des demandes d'évolution du format au PUC 2020 en fonction des annonces du Ministère de la culture.

Pour le moment, le CfU propose de republier la « recommandation 995 » sur son site internet, en réaffirmant son utilisation dans le contexte patrimonial et en appelant à la vigilance des bibliothécaires lors des migrations de données (changement de SIGB, etc.) afin de ne pas perdre ces informations.

#### d. Zone B215 (description matérielle)

Examinée par le CfU lors de sa réunion de juin 2018, la restructuration de cette zone, complexe, est abandonnée pour le moment.

## 6. Présentation des évolutions du format InterMarc (BnF) au 1<sup>er</sup> janvier 2019

M. Roche présente les évolutions du format InterMarc ayant un impact sur les données fournies en UNIMARC par la BnF au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le document présenté peut être consulté [en ligne](#) sur le site de la BnF.